



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

programmation automne 2024

Activités

Date limite d'inscription : dimanche 1er septembre 2024

<input type="checkbox"/> MULTI SPORTS enfants 2 à 5 ans -----	80\$
<input type="checkbox"/> MULTI SPORTS enfants 6 à 12 ans -----	80\$
<input type="checkbox"/> ÉVEIL MUSICAL -----	90\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE débutant-----	100\$
<input type="checkbox"/> DANSE EN LIGNE novice -----	100\$
<input type="checkbox"/> ZUMBA -----	90\$
<input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE Les p'tits débrouillards	95\$
<input type="checkbox"/> YOGA Prénatal -----	100\$
<input type="checkbox"/> YOGA Régulier-----	100\$
<input type="checkbox"/> KARATÉ Débutant -----	90\$
<input type="checkbox"/> KARATÉ Intermédiaire -----	90\$
<input type="checkbox"/> CLUB DE COURSE -----	90\$

Total : _____

Réservé à l'administration

NOM COMPLET	
Nom du parent <small>(Multi Sports, Eveil Musical, Techno science et Karate)</small>	
Téléphone(s)	
Courriel	
Adresse	

MODES DE PAIEMENT :

EN PERSONNE AU BUREAU MUNICIPAL, LES MODES DE PAIEMENT SUIVANTS SONT ACCEPTÉS : ARGENT COMPTANT, DÉBIT OU CHÈQUE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ. VOUS POUVEZ AUSSI TRANSMETTRE UN CHÈQUE (AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ) ET LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION À AU BUREAU MUNICIPAL PAR LA POSTE OU LE DÉPOSER DANS LA CHUTE À COURRIER AU 91, RUE PRINCIPALE.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant le début de l'activité, un remboursement du montant d'inscription total sera émis. Si le remboursement est demandé dans les 3 jours ouvrables suivant le début de l'activité, un remboursement de la moitié du montant de l'inscription sera émis.

Aucun remboursement ne pourra être émis après cette date, sauf dans les cas suivants : (1) la Municipalité annule l'activité (2) sur présentation d'un billet d'un médecin. Le remboursement sera calculé au prorata des cours restants à la session.

INSCRIPTIONS EN LIGNE :

<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-Saint-Jacques-le-Mineur/activities/session>